

Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 6 février 2017		Chapitre : Article :

**DETR - MODIFICATION DE LA SUBVENTION
À LA COMMUNE DE PLOMION**

Par délibération en date du 20 juin 2017, le SDIS a délégué la maîtrise d'ouvrage à la commune de Plomion de travaux sur le CPI ayant pour but de créer des vestiaires hommes et femmes séparés ainsi que des sanitaires.

Ce montage permet à la commune de solliciter de la DETR. Le tableau de financement prévu initialement prévoyait une subvention DETR de 30% du montant hors taxe des travaux (soit une subvention de 9 934,32 €).

La notification reçue par la commune pour la subvention DETR fixe un taux de 20% au lieu des 30% attendus. Conformément à nos engagements de ne laisser à la charge de la commune que les 20% obligatoires, il convient de réviser le taux de subvention du SDIS pour le passer de 50% (16 557,20 €) à 60% (19 868,64 €).

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

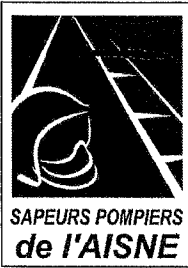
Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier la subvention accordée par délibération en date du 20 juin 2017 à la commune de Plomion pour la porter de 16 557,20 € à 19 868,64 € conformément au plan de financement joint en annexe de la délibération.
- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette modification.

Le Président,


Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 février 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Votants : 13

**PROCES VERBAL N° 84
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 février 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

15 FÉV. 2018

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, ~~Pierre-Jean VERZELEN~~, ~~Thomas DUDEBOUT~~, Mme Colette BLERIOU, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Daniel GARD~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~, Caroline VARLET.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers
~~M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers
~~M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne~~

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, Michel CARREAU, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Mme Carole DERUY, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELE de la direction départementale.

**DETR - MODIFICATION DE LA SUBVENTION
À LA COMMUNE DE PLOMION**

Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

De modifier la subvention accordée par délibération en date du 20 juin 2017 à la commune de Plomion pour la porter de 16 557,20 € à 19 868,64 € conformément au plan de financement joint en annexe de la délibération.
D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette modification.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

PREFECTURE DE L'AISNE

15 FÉV. 2018

Plan de financement des travaux au CPI de PLOMION

chiffage opération	HT	TTC
VRD	6 630,55 €	7 956,66 €
Maçonnerie - carrelage	11 761,95 €	14 114,34 €
Electricité	2 520,00 €	3 024,00 €
Plomberie	3 545,00 €	4 254,00 €
Isolation	4 662,50 €	5 595,00 €
diagnostic amiante	500,00 €	600,00 €
maîtrise d'œuvre	3 494,40 €	4 193,28 €
total opération	33 114,40 €	39 737,28 €

Financement du montant HT des travaux	Taux	montant
Commune	20%	6 622,88 €
DETR	20%	6 622,88 €
SDIS	60%	19 868,64 €
total financement HT		33 114,40 €

Financement de la TVA		montant
FCTVA à recevoir par la commune	16,404%	6 518,50 €
reste à charge de la commune sur la TVA		104,38 €

Coût total final pour la commune	6 727,26 €
---	-------------------